



Proposition d'abandon de poste au lieu d'une rupture de contrat

Par **feedchouette**, le **05/06/2009** à **14:06**

Bonjour, suite à mon congé maternité, je n'ai pas voulu retourner dans mon entreprise. Je demande alors une rupture conventionnelle de contrat car nous sommes en bon terme, et que je souhaite toucher les assedics.

Il voit avec le siège social, qui refuse de rompre le contrat à l'amiable mais préfère un licenciement pour abandon de poste... Je devais reprendre le 13 mai, mais ce matin ils m'ont demandé de leur envoyer un courrier leur précisant que je ne reviendrais pas travailler et que je ne voulais pas démissionner, car tout c'était fait oralement jusque là.

Concrètement je risque quoi avec un abandon de poste, pourquoi préfèrent-ils cette solution à une rupture de contrat? Croyez-vous que je me fait "avoir"? Merci de me répondre car je suis un peu perdue...

Par **Xavier Berjot**, le **10/06/2009** à **14:29**

Bonjour,

Un licenciement pour faute grave vous priverait d'indemnité de licenciement et de préavis.

L'employeur veut peut-être que vous partiez "à bon compte."

Cordialement,